

dresse du président du Sénat, ne seront dépourvues que le second mercredi de février en présence des deux Chambres. C'est là que se produiront et que seront décidées les contestations de certains votes électoraux.

## SENAT

PRÉSIDENCE DE M. DUCLEUX, VICE-PRÉSIDENT  
Séance du 21 novembre.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 et le procès-verbal adopté.

M. MONNET présente un rapport sur le projet de loi tendant à l'aliénation des terrains du palais d'Orsay.

Le Sénat adopte sans discussion un projet de loi précédemment voté par la Chambre des députés et portant ouverture à divers ministères de crédits supplémentaires sur l'exercice 1876, et sur les exercices clos et périmés.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à l'administration de l'armée.

Sur la demande du rapporteur, la discussion sur l'article 25, relatif au service de l'artillerie et du génie, est ajournée.

L'article 27 régit la hiérarchie et l'assimilation des grades des membres du corps de l'intendance.

M. DE FREYCINET, rapporteur, propose de substituer, dans le 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article l'expression « correspondance de grade » à celle « d'assimilation de grade ».

L'importance aux intérêts du trésor que le cercle dans lequel s'opérera le recrutement de ce corps doit être.

M. DE FREYCINET, rapporteur, insiste pour le maintien du système de la commission.

L'influence d'un corps dépend de son recrutement; or, tout en rendant justice aux officiers d'administration, le ministre ne croit pas qu'il y ait lieu de les faire passer dans l'intendance.

M. LE GÉNÉRAL CHABRON soutient la rédaction de la commission qui ouvre les rangs de l'intendance aux officiers d'administration.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE déclare que, suivant lui, il n'est pas possible d'admettre les officiers d'administration comptables parmi ceux qui seront appelés aux emplois de l'intendance.

Car l'accession des conducteurs aux fonctions supérieures n'a donné que des résultats favorables.

Par l'adoption de la rédaction de la commission toute cause de plainte, tout grief sérieux auront disparu et une classe entière de fonctionnaires aura plus le droit de dire qu'elle est capable d'aller plus haut et qu'on l'empêche de rendre des services; elle sera mise en situation de prouver sa capacité, d'ailleurs le principe du concours étant admis, il faut ouvrir le concours à tous les cadres.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE maintient sa rédaction. (Approbation à droite.)

M. DE KERDREL tient à dire qu'il y avait dans le sein de la commission une minorité importante qui appuyait les propositions du ministre.

L'article additionnel est adopté, et prendra place à la suite de l'article 34, sous le numéro 35.

L'article 32 est ensuite adopté sans autre observation.

Les articles 33 et 34 sont adoptés.

Le Sénat passe au chapitre 3 (corps de santé militaire). L'article 36 est adopté.

Après un échange d'observations entre M. Testelin et M. le ministre de la guerre, l'article 37 est adopté. Les articles 38 et 39 sont adoptés sans discussion.

Le Sénat adopte également les deux derniers articles de la loi, qui sont purement réglementaires.

M. L'AMIRAL POTHEAU. — Nous sommes arrivés au terme de cette discussion. Je pourrais me dispenser d'appuyer la loi, car l'accueil que vous lui avez fait indique suffisamment que vous la voterez.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Je ne puis pas plus de dire que je suis satisfait de la loi, qui est purement réglementaire.

M. LE GÉNÉRAL CHABRON. — Je suis heureux de constater que la loi est votée.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Je suis heureux de constater que la loi est votée.

M. LE GÉNÉRAL CHABRON. — Je suis heureux de constater que la loi est votée.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Je suis heureux de constater que la loi est votée.

M. LE GÉNÉRAL CHABRON. — Je suis heureux de constater que la loi est votée.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Je suis heureux de constater que la loi est votée.

M. LE GÉNÉRAL CHABRON. — Je suis heureux de constater que la loi est votée.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Je suis heureux de constater que la loi est votée.

principes du droit public et de la législation générale. (Approbation à gauche.)

Le décret de messidor an XII ne régit les honneurs militaires que pour le service des troupes de campagne.

Le Sénat, adopte également les deux derniers articles de la loi, qui sont purement réglementaires.

M. L'AMIRAL POTHEAU. — Nous sommes arrivés au terme de cette discussion.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Je ne puis pas plus de dire que je suis satisfait de la loi, qui est purement réglementaire.

M. LE GÉNÉRAL CHABRON. — Je suis heureux de constater que la loi est votée.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Je suis heureux de constater que la loi est votée.

M. LE GÉNÉRAL CHABRON. — Je suis heureux de constater que la loi est votée.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Je suis heureux de constater que la loi est votée.

M. LE GÉNÉRAL CHABRON. — Je suis heureux de constater que la loi est votée.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Je suis heureux de constater que la loi est votée.

M. LE GÉNÉRAL CHABRON. — Je suis heureux de constater que la loi est votée.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Je suis heureux de constater que la loi est votée.

M. LE GÉNÉRAL CHABRON. — Je suis heureux de constater que la loi est votée.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Je suis heureux de constater que la loi est votée.

M. LE GÉNÉRAL CHABRON. — Je suis heureux de constater que la loi est votée.

Les déclarations doivent être renouvelées chaque année.

Les propriétaires de billards, ainsi que les gérants ou trésoriers de cercles, sociétés et lieux de réunion où se paient des cotisations, sont invités à faire leur déclaration avant le 31 janvier prochain.

Les possesseurs de voitures et de chevaux passibles de la taxe sont invités à faire modifier la déclaration avant le 31 janvier prochain.

Une bonne nouvelle pour les instituteurs : On annonce que sur les instances de M. Waddington, ministre de l'instruction publique, le nouveau ministre de la guerre, le général Berthaut, vient d'admettre en principe que, en considération des services rendus, les membres de l'instruction publique ainsi que les agrégés des facultés pourvus d'emplois, âgés de moins de quarante ans, seraient, ainsi que ceux qui appartiennent à la réserve de l'armée active, dispensés à l'avenir individuellement, de l'appel à l'activité des hommes de leur classe.

Sur le compte-rendu, par le ministre de l'intérieur, des actes de dévouement qui lui ont été signalés pendant le mois d'octobre 1876, et aux termes d'un rapport approuvé par le Président de la République, le 20 novembre, des médailles d'honneur ont été décernées aux personnes dont les noms suivent, appartenant au département du Nord :

M. A. 2<sup>e</sup> classe. — Duquesnoy (Jean-Baptiste), pontonnier à Leers; 2 novembre 1874; sauvetage d'un homme tombé accidentellement dans le canal de Roubaix. — A été déjà récompensé deux fois de dévouement dans des circonstances semblables.

M. A. 2<sup>e</sup> classe. — Desprez (Germain), cultivateur à Osticourt; 12 août 1876; a fait preuve du plus grand courage pour retirer d'un étang profond trois personnes qui auraient infailliblement péri sans son intervention.

M. O. 1<sup>re</sup> classe. — Halgrin (Victory), capitaine commandant les sapeurs-pompiers de Maubeuge; 1830-1876; a fait preuve d'un remarquable dévouement dans un grand nombre d'incendies; 48 ans de services, 2 blessures. — Déjà titulaire d'une médaille d'argent.

M. A. 2<sup>e</sup> classe. — Galois (Antoine), sapeur-pompier à Maubeuge; 1854-1876; 22 ans de services; a sauvé, au péril de sa vie, deux femmes en danger de se noyer dans la Sambre.

M. A. 2<sup>e</sup> classe. — Dumont (François), adjudant de la compagnie de sapeurs-pompiers de Comain; 1858-1876; 18 ans de services; s'est distingué dans plusieurs incendies.

Encore un double succès pour notre collège. M. Louis Catelle, reçu bachelier ès-sciences, il y a quelques semaines, vient de passer avec succès la deuxième épreuve du baccalauréat ès-lettres.

Le même jour, M. Romain Lepers, son condisciple, a passé également avec succès le premier examen du baccalauréat ès-lettres scindé.

Mardi matin, à 11 heures, a été célébré dans l'église Saint-André, à Lille, le mariage de Mlle Hovelacque avec M. Chesnelong, avocat, fils de l'éminent orateur catholique. Une foule nombreuse et choisie était venue donner un témoignage de sympathie aux jeunes époux et à leurs familles.

M. Chesnelong fils s'est fait inscrire au barreau de Lille.

Par décret du Président de la République, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur ont été nommés : Maire de Cambrai : M. Wiart-Pinquet Henri. — Adjoint : M. Bautista Antoine-Louis.

Nous avons annoncé que c'est le 27 de ce mois que se réunira le jury chargé de procéder aux expropriations des terrains nécessaires à l'établissement des ateliers de réparations de la Compagnie du Nord, situés sur les territoires de Fives et d'Hellemmes, le long de la ligne de Lille à Tournai. Ce jury est ainsi composé :

Les gendarmes ont arrêté, hier, à Mouvaux, un individu, nommé H. Devaele, âgé de 45 ans, domestique de ferme, belge d'origine. Cet homme est accusé de vol.

La tempête qui a sévi pendant trois jours dans la Manche et dans la mer du Nord, a causé plusieurs sinistres. L'équipage du schooner allemand *Elisa*, chargé de charbon, a été débarqué hier à Yarmouth, le bâtiment ayant coulé. Une planche portant le nom de *Nelson*, bateau de pêche à Yarmouth, a échoué à Winterton-Beach. On n'a pas de nouvelles de l'équipage.

Une barque norvégienne, du nom de *Teesylana*, allant de Calais à Sandifjord, s'est perdue sur les rochers, près de Seaham, et a été mise en pièces.

Le capitaine et sept hommes de l'équipage ont été noyés.

La barque *Caroline-Agnès* a fait naufrage à Craig-Point, près de Berwick. Six hommes de l'équipage ont été noyés.

Une autre dépêche de Santander nous annonce que le lougre français *Emilie-Julie*, chargé de charbon, s'est perdu sur la plage à St-Martin. On ignore le sort de l'équipage.

On a découvert, dimanche dernier, dans le bois de Sainghin (près Cysoing), le cadavre d'un enfant nouveau-né dans le plus complet état de putréfaction.

C'est un braconnier à l'affût qui, averti par une très-forte odeur s'exhalant d'un buisson, a fait cette horrible découverte.

Le juge de paix de Cysoing, accompagné du docteur Meurisse et escorté de quelques gendarmes, est allé faire descente sur les lieux.

D'après les constatations médicales, il a été reconnu que le cadavre était celui d'un enfant du sexe féminin, née viable, déposée probablement en cet endroit lors de l'accouchement.

La putréfaction très-avancée du cadavre donne lieu de supposer que la mort remonte à environ un mois.

La police fait d'actives recherches sur cet infanticide.

Théâtre de Roubaix. L'annonce des *Bons Villageois* avait mis en goût théâtral, une forte partie de la population roubaissienne, amateur de spectacles, car la salle était bondée, lundi... jamais nous n'avons vu plus de monde.

Les spectateurs n'ont pas été trompés dans leur expectative. Ils s'attendaient à une bonne et désoyante représentation des *Bons Villageois*, une des comédies de Sardou, où l'élément comique domine avec avantage, et ils l'ont trouvée, non pas seulement interprétée d'une façon vraie, mais d'une manière très-artistique.

Nous ne parlerons pas de nos artistes ordinaires; tout le monde connaît le talent multiple de M. Hody, la diction vibrante et chaleureuse de M. Roger, les airs paternels et burlesquement haudés de M. Pollet; ces messieurs ont rempli leurs rôles dignement. Nous tenons seulement, dans ce compte-rendu succinct, à constater les qualités théâtrales des comédiens étrangers qui sont venus donner à notre théâtre, un relief plus marqué de vraie scène comique.

Sans contredit, Mlle Beaujard et M. Ponsy sont d'excellents artistes, parfaitement pénétrés de leur emploi théâtral, vrais acteurs sans emphase, ni lourdeur dramatique.

de Figaro. Quoique remarquablement interprétés, *Grincheu*, *Général* et *Floupin*, n'ont pas fait oublier *Chérubin*, *Figaro* et *Suzanne*.

GUSTAVE BAUDELLET.

Bourbourg. — Avant-hier après-midi, un incendie s'est déclaré à Looberghe au domicile de P. Hammy, journalier. On a pu facilement se rendre maître du feu; les dégâts ne s'élevaient qu'à 800 fr. non assurés. On croit que la malveillance n'est pas étrangère à ce sinistre. Un vilain sombriériste l'établirait, et au moment où l'on était occupé à éteindre le feu chez Hammy, un autre incendie se déclarait dans un fournil appartenant à P. Schepper. On l'a éteint aussitôt, on ne tardera pas à connaître l'auteur de ces tentatives criminelles.

Wargnies. — Tentative d'assassinat. — Séparé de sa femme depuis déjà quelque temps, le nommé Jules Lefèvre s'est retiré à Haumont où il travaille et où va de Wargnies, travailler avec lui l'aîné de ses garçons. Voulaient avoir, samedi dernier, pourquoi celui-ci avait passé toute la semaine sans se rendre à sa besogne habituelle. Lefèvre alla à Wargnies chez son beau-père, François Degré, chez qui habite sa femme Catherine Degré, âgée de 38 ans.

Il fut d'abord éconduit par eux, mais après avoir passé le reste de la journée avec quelques amis, il retourna, vers neuf heures du soir, à la maison de son beau-père. A son appel, sa femme sortit et il l'accabla de reproches à cause de l'inconduite dont elle donne le triste exemple. Celle-ci voulut rentrer de suite, mais Lefèvre lui barra le passage. Alors elle se mit à crier : Au secours ! à l'assassin !

Ce qu'entendant, Degré père, croyant vraiment sa fille en danger et voulant, selon ses propres expressions, faire cesser ces sortes de scènes, qui se renouvelaient trop souvent, prit son fusil et, du pas de sa porte, fit feu sur Lefèvre qui lui tournait le dos, à quatre mètres, et qu'il atteignit au haut de la cuisse gauche.

Le coup avait fait mal, mais la charge de poudre étant légère et le plomb dit cendrée étant en petite quantité, la blessure reçue par Lefèvre est heureusement peu profonde et au dire du médecin nullement dangereuse.

Degré, après ce coup, rentra chez lui, suivi de sa fille. Tous deux fermèrent la porte de la maison, sans plus s'inquiéter du blessé qui se traîna tant bien que mal jusqu'à un cabaret situé à environ 500 mètres de là, où en attendant l'arrivée d'un médecin, il recut les premiers soins.

A la suite d'une descente de la justice, Degré père, qui a déclaré avoir tiré sur son gendre pour le punir et lui ôter l'envie de revenir encore troubler l'ordre chez lui, a été placé sous un mandat de dépôt.

Hautbourg. — Les gendarmes de cette localité ont remis hier entre les mains de M. le directeur des contributions indirectes une voiture atelée d'un cheval et chargée de trois fûts d'alcool, transportés en fraude. Ils ont opéré cette saisie sur le territoire d'Emmerin, au lieu dit : Le Calvaire.

Les fûts étaient recouverts de sacs de pommes de terre; ils contenaient ensemble 500 litres à 80 degrés.

État-Civil de Roubaix. DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 19 novembre. — Henriette-Marie, rue de Mouvaux, 31. — Léopold Vandenberghe, rue de Valenciennes, 40. — Jean-Baptiste, rue de la Balance, cour Cyré. — Hélène Lefèvre, rue de Beaupré, 25. — Flore Dupire, au Pont-Rouge. — Flore Maillard, rue de Valenciennes, 7. — Alphonse Burghgraeve, rue de la Chaussée. — Ferdinand-Alfred Meunier, rue du Ballon, cour Derville. — Marie Angèle Delpliques, fort Mullier. DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 20 novembre. — Louis Lestienne, rue St-Joseph, 49. — Joseph Vandebulcke, rue de la Perche. — Catherine Vanckiereke, rue St-Elisabeth, cour Desarmaux, 18. — Floris Lagasse, rue d'Isabelle de Roubaix. — Gustave Collin, rue de la Balance, 3. — René Delme, rue du Chemin de Fer, 61. — Paul Vergin, rue du Moulin de Roubaix, 12. — Arthur Frenaux, rue du Tilleul, 83. — Napoléon Piat, rue de Pile, 60. — Maurice Meillassoux, rue St-Jean, 32. — Léonine Dewismes, rue de Beaurepaire, 36. — Marie Nizet, rue des Longues Haies, 104. — Henri Jousiaux, rue des Longues Haies, 189. — Marcel Descamps, rue National, 7. — Edmond Philippéron, rue d'Eschmann, 165. — Arthur Corary, rue du Bassin, 27. DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 19 novembre. — Jeanne Croquet, 6 mois, rue Charles-Guist. — Edouard Vapnieux, 2 mois, rue Sébastopol, 40. — Sophie Lourde, 76 ans, ménagère, rue des Longues-Haies, cour De-caux. DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 20 novembre. — Marie Denis, 2 ans, boulevard Dhalluin. — Charles Nagels, 83 ans, journalier, rue du Pile, cour Desprez, 42. — Marie Bierge, 27 ans, tailleur, Hôtel-Dieu. — Jules Couvaert, 20 ans, rue des Longues-Haies. — Marie Vanherzele, 17 ans, soigneuse, Hôtel-Dieu. — Boryn, présenté sans vie, rue de Lille, 139. — Albert Messoutre, 40 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Hortense Hebelrick, 40 ans, au Pile. — Arthur Demanche, 11 mois, rue de Tournai, cour Filpo. — Casimir Duhayon, 8 mois, au Tilleul. PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 19 novembre. — Alois Vancampen, 24 ans, tisserand et Marie Esverens, 19 ans, tisserande. — Léon Hombaut, 25 ans, tisserand et Séraphine Daemman, 20 ans, soigneuse. — Polydore Dumestier, 21 ans, menuisier et Ismérie Bress, 31 ans, couturière. — Louis Delannoy, 32 ans, déboureur et Philomène et Eugène Collin, 21 ans, menuisier. — Casadiors Petit, 46 ans, charpentier et Félicité Pouvy, 33 ans, ménagère. — Henri Cuninck, sans profession et Angéline Vandermeulen, sans profession. — Alphonse Gauthier, 45 ans, marchand de bois et Céline D'Herin, 39 ans, sans profession. — Victor Delasalle, 38 ans, coiffeur et Eugénie Lemaire, 31 ans, cuisinière. — Hippolyte Even, 27 ans, mécanicien et Nelly Defoort, 27 ans, tailleur. — Victor Viremont, 30 ans, apprêteur et Charlotte Tiberghien, 36 ans, ménagère. — Nicolas Diligent, 28 ans, imprimeur et Eugénie Lécompte, 31 ans, professeur. — Adolphe Heur, 26 ans, tisserand et Léonie Fayot, 18 ans, piquière. — Jules Desbrières, 29 ans, employé de commerce et Adèle Goubet, 24 ans, bobineuse. — Louis Desobry, 24 ans, entrepreneur et Maria Dely, 24 ans, sans profession. MARIAGES DU 20 novembre. — Joseph Calonne, 31 ans, tisserand et Eugénie Philippe Bateau, 29 ans, bobineuse. — Al-

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 21 novembre.

Présidence de M. GRÉVY.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. LE COMTE DE DOUVILLE-MAILLEFÈRE dépose une proposition de loi tendant à la conversion de la rente 5 0/0 en rente 3 0/0 nouvelle, et en demande le renvoi à la commission du budget.

M. LE PRÉSIDENT. — Le Sénat s'ajourne à vendredi, et fixe à ce jour le scrutin pour la nomination de deux sénateurs inamovibles, en remplacement de MM. Lottelier-Valz et de Wolewki, décédés.

La séance est levée à cinq heures dix.

## Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

### AVIS IMPORTANT

Les ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES des cantons de Roubaix et de Lanoy, publiées dans le *Journal de Roubaix*, peuvent être reproduites gratuitement à la demande des intéressés — dans deux autres journaux politiques et quotidiens de l'arrondissement : *La Gazette de Tourcoing* et *la Vraie France*, de Lille.

Les annonces de ventes, les annonces commerciales, les demandes et offres d'emplois, etc., etc., publiées dans le *Journal de Roubaix*, peuvent être reproduites à prix réduits dans *La Gazette de Tourcoing* ou dans la *Vraie France*, de Lille.

Nos rues ont offert, hier soir, une grande animation : la foule se portait sur différents points attirée par la musique qu'on entendait de toutes parts. C'étaient nos sociétés musicales, qui, en l'honneur de la *Sainte-Cécile* donnaient des sérénades à leurs chefs et présidents. Les airs les plus variés ont été joués dans les divers quartiers qu'habitent ces messieurs.

Il ne faisait pas trop froid, cependant un vent assez désagréable, humide et piquant, soufflait par vives bouffées; ça n'a pas empêché la ville d'avoir un aspect très-gai pendant une partie de la soirée.

Voici le programme des morceaux que fera entendre la Grande Harmonie, lundi prochain, à 11 heures et demie, à la messe de *Ste-Cécile*, à l'église Saint-Martin :

1. Prélude religieux et marche nuptiale de Signer, arrangés par Paulus.  
2. Andante de May-deer, arrangé par Victor Delannoy.  
3. Fantaisie sur des motifs d'Hérold, arrangé par Hanssens.

La commission départementale, instituée en exécution des articles 69 et suivants de la loi du 10 août 1871, se réunira à la nouvelle Préfecture, le lundi 27 novembre à deux heures de l'après-midi.

Nous croyons utile de rappeler aux intéressés, à cette époque de l'année, qu'en exécution de la loi du 23 août 1871, les propriétaires sont tenus de faire, au bureau de l'enregistrement, la déclaration de leurs locations verbales. Le défaut de déclaration donne lieu à une amende de 60 francs pour le compte du propriétaire en défaut.